

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Projet de carrière sur le Mont Vanille : le préfet a dit « non » !

**Saint-Nazaire en Royans, le 09 février 2021**

Le Préfet de la Drôme, Hugues MOUTOUH, a rendu un avis négatif sur l'autorisation d'ouverture d'une carrière d'extraction de roches massives à Saint-Nazaire-en-Royans (26). Ce projet était fortement contesté depuis un an par les habitants, les élus locaux, les dix communes concernées, bon nombre d'instances étatiques et consulaires, la Communauté de Communes Royans Vercors, la Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, le Parc Naturel Régional du Vercors, la Commission Départementale des sites Perspective et Paysages, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, les associations de défense de la nature et de l'environnement, la LPO, la Frapna...



*Projection de la carrière sur le Mont Vanille – Crédit Photo Marlène Garnier*

Janvier 2021, Hugues MOUTOUH, rend sa décision : le projet d'ouverture de la carrière, "même s'il pouvait faire sens industriellement" dicit le préfet, comporte trop de données incomplètes, de risques et impacts sécuritaires, sanitaires, écologiques, sociaux, environnementaux et économiques largement sous évalués. Pourtant, ce sont bien ces données qui ont été soumises par le carrier (Benoît Gauthier) et son cabinet d'études (ATDx), pour instruire la demande d'autorisation environnementale d'ouverture d'une carrière, aux services instructeurs de la Préfecture.

En effet, les impacts environnementaux et paysagers, compte tenu de l'emplacement prévu de la dite carrière, ont été ignorés. Ce site remarquable et exceptionnel du Parc Naturel Régional du Vercors est d'ailleurs qualifié par le préfet lui-même de « joyau de la Drôme ». Il est donc surprenant qu'aussi peu d'intérêt soit accordé par le carrier aux 50 espèces protégées qui vont voir disparaître leur habitat. Pas plus d'ailleurs que l'aspect économique de tout le territoire qui vit principalement du tourisme et qui se verrait défiguré par une industrie polluante.

Il en va de même des multiples avis défavorables qui ont abondé ces dernières semaines et qui ont été ignorés. Collectivités locales, l'autorité environnementale (MRAE), le service Mobilité Aménagement Paysage de la DREAL, les Architectes des Bâtiments de France pour impact paysager, le Conseil Scientifique et le Bureau Syndical du Parc du Vercors, le Conseil National de la Protection de la Nature, le soutien de nombre de représentants politiques (sénateurs, députés, députés européens, présidents de collectivités, maires, élus)... et bien entendu, les habitants, l'association Protégeons Le Mont Vanille Vercors Royans (PLMVRV). Tous s'étaient levés contre ce projet aberrant. Le reportage fait par TF1 diffusé lors du journal du 13h du 19 janvier dernier<sup>(1)</sup> démontre le fort intérêt que suscite le sujet. L'association PLMVRV par ses actions et ses interventions a contribué à faire émerger la réalité et à rectifier bon nombre d'abus et de négligences.

## Un combat encore loin d'être gagné...

Certes, cette décision est cruciale, et si une bataille est gagnée, la victoire finale n'est pas assurée. Il est fort à parier que le carrier va rebondir. Il a en effet la possibilité d'attaquer l'arrêté préfectoral devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Dans cette hypothèse, il reviendra à la justice de trancher pour voir si elle confirme la position du préfet de la Drôme.

C'est pourquoi l'association PLMVRV appelle ses adhérents et toutes les instances à rester mobilisés. Elle se portera évidemment garante pour tout mettre en œuvre pour assurer la préservation du Mont Vanille. Devant une telle mobilisation de toutes parts, de tels enjeux environnementaux, de telles dégradations irréversibles y compris sur la biodiversité de l'écosystème et des multiples nuisances causées aux habitants, il serait incompréhensible que la justice désavoue la décision du Préfet.

(1) <https://www.tf1.fr/tf1/jt-13h/videos/mobilisation-contre-un-projet-de-carriere-a-saint-nazaire-en-royans-47141871.html>

## Pour en savoir plus

### 1 Historique du projet et de l'association

2011 – Déclassement du Mont Vanille de la zone ZNIEFF.

2013 – Après un échec d'un précédent projet de carrière sur la commune de Saint-Nazaire en Royans (26), apparition de l'idée de faire une carrière sur le Mont Vanille qui n'est pas carriérable. Le premier dossier était sur le brise-roche mais retoqué par la DREAL.

2016 – Saint-Nazaire en Royans demande le recul de deux zones protégées qui incluaient la commune : l'exclusion du Parc Naturel Régional du Vercors et de Natura 2000. Ces protections permettaient de protéger les zones contre toute exploitation. Cette mesure est prise sans grande explication mais permettra à la ville une modification consistante de son PLU.

2017 - Modification en catimini du PLU pour faire du Mont Vanille un espace carriérable.

2019 – Modification du PLU : suppression du classement de certaines zones protégées. C'est maintenant un projet « administrativement valide ». Dépôt du dossier d'environ 1000 pages !

2020 – Janvier : Apparition pour le grand public de ce projet : annonce partielle dans certains journaux municipaux. L'enquête publique est lancée en catimini, menée par Jean Corduant, commissaire enquêteur, délégué par le Tribunal Administratif de Grenoble. Le délai initial de 4 semaines est prolongé, devant la mobilisation des habitants, et passe difficilement à 6 semaines (contre 3 mois habituellement pour de tels projets).

2020 – Février : plusieurs manifestations ont lieu, permettant de mettre en avant la présence d'un chemin communal inaliénable de manière prescriptible, malgré les dires du carrier.

10 février : Réunion publique accordée en présence de nombreux riverains (environ 300 personnes), du carrier et de son cabinet d'études, de l'enquêteur. Une demande d'intervention de 2 minutes pour les habitants qui avait été au préalable accordée (sur les 2 heures d'intervention prévue) a été le jour même refusée. Devant les nombreuses questions posées qui restent sans réponse, l'enquêteur ajourne la réunion, sans aucun motif. Une pétition avec 3000 signatures est remise au commissaire.

2020 – Mai : l'association Protégeons Le Mont Vanille Royans Vercors naît.

2020 – Juin : avis favorable d'exploitation de la carrière remis par le commissaire. Son rapport est disponible sur le site <https://pourvanille.fr/> et vaut le détour, tant il est bourré de perles ! Il affirme notamment avoir été reçu à Saint-Nazaire-le-désert, une autre commune de la Drôme !

2020 – Juin à septembre : plusieurs manifestations avec la pose d'une banderole de 18 mètres sur l'aqueduc de Saint-Nazaire en Royans.

2020 - Octobre à janvier : les manifestations continuent un peu partout et les soutiens se multiplient.

2021 – 4 janvier : Rémy Saudax, entame une grève de la faim illimitée en attendant la décision du Préfet de la Drôme.

### 2 - Les points de désaccords opposés pour le projet de carrière :

#### Des collectivités absentes ou peu regardantes :

- Un contrat de vente proposé par le carrier pour installer son exploitation sur le Mont Vanille lui permet d'échapper aux lois sur les marchés publics alors qu'un simple contrat de forage lui aurait suffi pour l'exploitation.
- La DREAL ne s'est jamais déplacée. Le projet leur a été vendu comme une extension de la carrière existante et fermée en 1956. La DREAL a retoqué cette extension en affirmant qu'il s'agissait d'un nouveau projet d'ouverture de carrière.
- L'ARS ne s'est pas déplacée, se basant sur les informations données par le carrier.
- La Préfecture de la Drôme n'a répondu à aucun courrier (particuliers, associations, mairie St Nazaire) : tout est resté lettre morte.

- La modification des classements des zones ZNIEFF et Natura 2000.

#### **Une population non concertée ou flouée**

- Ni le projet ni le changement de PLU définitif n'ont été envoyés aux autres communes concernées.
- Pas de reconnaissance de la propriété individuelle y compris sur un bien communal (le chemin de Vanille).
- Suite aux remarques des questions sécuritaires pas suffisamment prises en compte et émises par le commissaire enquêteur et le conseil municipal de la Baume d'Hostun, le carrier propose d'installer des filets et des merlons sur la propriété de tiers, sans les consulter ni les informer.
- Pas de prise en compte des avis initialement défavorables ou devenus défavorables suite à la présentation du projet complet de 1000 pages par les opposants, et non du projet édulcoré présenté aux différents conseils municipaux.
- Dénis de démocratie lors des dernières élections municipales, les 15 colistiers de la liste opposante au projet ont été élus à une large majorité (65% des voix). Le projet de carrière défendu par l'ancienne majorité va à l'encontre de l'avis de la population directement concernée.

#### **Atteinte à la biodiversité**

- La modification des classements des zones ZNIEFF et Natura 2000.
- Les mesures compensatoires à l'atteinte à la biodiversité est relégué à Taulignan, et consiste seulement en un bassin de rétention. Quid pour la flore et la faune ? La MRAE estime que la perte nette de la biodiversité n'est pas compensée.
- Destruction de la faune et la flore (50 espèces protégées), atteinte à la biodiversité sans aucune mesure compensatoire. En particulier, le Mont Vanille est l'habitat du Grand-Duc, le circaète Jean Leblanc, la genette commune, de nombreuses espèces de chiroptères, salamandres, insectes cavernicoles protégés (non répertoriés pendant l'étude). Côté flore : lys Martagon, diverses orchidées, présence probable de la Doradille élégante, noyeraie AOP, châtaigneraie exploitée pour Confiture Saveurs du Vercors.

#### **Des oppositions soutenues**

- L'autorité environnementale (MRAE) a donné un avis défavorable au projet. L'enjeu de préservation de la ressource en eau (effectué suite à l'étude d'impact) est qualifié de modéré alors qu'elle devrait être forte. Elle a été minimisée.
- Toujours selon la MRAE, l'impact visuel sera fort et non faible, comme précisé dans l'étude d'impact.
- Le service MAP (Mobilité Aménagement Paysage) de la DREAL a également émis un avis défavorable sur l'impact paysager.
- Avis défavorables reçus des Architectes des Bâtiments de France pour impact paysager, renouvelé en 2020.
- Avis défavorables émis par le Conseil Scientifique et le Bureau Syndical du Parc du Vercors, et renouvelé en janvier 2021
- Avis défavorable émis par le Conseil National de la Protection de la Nature, en raison des défauts majeurs dans la justification du projet et de l'application de la séquence « éviter, réduire, compenser ». Le CNPN souligne également « le manque de transparence du projet »
- Avis défavorable émis par les communes de Eymeux, Saint Hilaire du Rosier, La Baume d'Hostun, La Motte-Fanja, avis réservé Hostun et Saint-Lattier.
- Motion contre la carrière votée par la Communauté de Commune Royans Vercors le 11 janvier 2021

#### **Des études d'impacts incomplètes**

- L'aquifère est une réserve de ressources stratégiques futures en eau potable, estimée exploitable en 2035.
- Les méthodes scientifiques utilisées pour les mesures des failles ont été faites uniquement autour de la carrière et non sur son emprise et donc qui ne rendent pas compte des réels risques de faille.
- Aucune étude d'impact faite sur l'activité touristique et de loisirs : grotte de Thais, bateau à eau, Aqueduc, hôtels, restaurants, camping, four à chaux, activités sportives (kayak, aviron, paddle, tir à l'arc, escalade, randonnée, chasse...), GR...
- Le carrier présente son projet comme une carrière en dent creuse. Mais il s'agit d'une demie-dent creuse, si bien que le projet a reçu un avis défavorable pour l'impact paysager important.

### 3- Un réseau social et politique bien tissé :

- **Jean Corduant** : ingénieur de formation dans les textiles, délégué par le Tribunal Administratif de Grenoble pour être enquêteur sur le dossier. Il a déjà officié à Chatuzange le Goubet pour d'autres projets dont le maire est Christian Gauthier.
- **Benoit GAUTHIER** : carrier (sans expérience de carrière), titulaire d'un Master en Comptabilité et Gestion. Actuellement, il fait du concassage, du transport mais n'a aucune expérience de chef d'entreprise pour l'exploitation d'une carrière d'extraction de roches massives.
- **Christian GAUTHIER** : maire influent de Chatuzange le Goubet, suppléant de la Députée Emmanuelle ANTHOINE. Membre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en charge notamment des paysages. Il est deuxième vice-président de Valence-Romans-Agglomération, chargé des finances.
- **Gilles GEFFRAYE**, chef de l'unité interdépartementale Drôme-Ardèche, connaît aussi personnellement Christian Gauthier.
- **Jacques PERRAZZIO**, ancien carrier à la retraite, membre de l'ancien conseil municipal de St Nazaire, en charge de l'urbanisme dans ses fonctions municipales. Il était une personne suffisamment éclairée pour mettre en garde le conseil municipal sur les conséquences d'un contrat de vente versus contrat de forage et d'une deuxième carrière.
- **Christian CHARVET**, ancien maire St Nazaire, ancien professionnel du BTP, a soutenu et présenté le projet auprès de la mairie. Le projet défendu par l'ex-maire était selon ses dires : *« une carrière souterraine (souterraine), sans camion traversant St Nazaire, sans concassage ni tir de mine car abattage de la roche faite au brise-roche, carrière ne fonctionnant que quelques jours dans l'année, assurant les habitants proches de l'exploitation n'aura aucune conséquence sur leur vie ».*

#### En appui à l'opposition au projet :

- Sénateur GONTARD, architecte, soutient l'Association de Protection de l'Environnement dans ses actions depuis le départ.
- Michèle RIVASI, députée européenne Ecologie les Verts, a apporté également son soutien.
- La Communauté de Commune de St Marcellin (SMVIC). A voté un avis défavorable à l'ouverture de cette carrière, l'a fait savoir au commissaire enquêteur, qui n'en fait même pas mention dans son rapport
- Partenariat avec la LPO qui a reconnu le Hibou Grand-Duc et la genette commune.
- Plusieurs manifestations ont été faites pour alerter l'opinion publique, soutenues par différentes personnalités.
- Sénateur

*Autres visuels disponibles sur demande*